

**Compte rendu conjoint des Présidents
Réunion du Conseil du FEM
14-16 octobre 1998**

Ouverture de la réunion

1. La réunion est ouverte par M. Mohamed T. El-Ashry, Directeur général/Président du FEM.

Élection du président de séance

2. M. James Carruthers, membre représentant le Canada est élu président de séance.

Adoption de l'ordre du jour

3. Le Conseil adopte l'ordre du jour provisoire qui fait l'objet du document GEF/C.12/1 en y ajoutant un point intitulé « Première assemblée du FEM ».

Déclarations au titre des Conventions sur la diversité biologique et sur les changements climatiques

4. M. Michael Zammit Cutajar, Secrétaire exécutif pour la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et M. Hamdallah Zedan, responsable intérimaire pour la Convention sur la diversité biologique font une déclaration au Conseil. MM. Zammit Cutajar et Zedan répondent ensuite à des questions des membres.

Déclaration du Président du STAP

5. Le Président du STAP, D^r Madhav Gadgil, fait rapport sur la première réunion du STAP récemment reconstitué et appelle l'attention du Conseil sur les questions prioritaires que le STAP se propose d'examiner. Le Conseil souhaite chaleureusement la bienvenue au nouveau Président du STAP et indique qu'il se réjouit à la perspective de travailler avec les nouveaux membres du STAP.

Décisions du Conseil

6. Le Conseil approuve les décisions suivantes :

Décision sur le point 6 de l'ordre du jour

*Décisi
sur le
6 de l'
du jou
Progr
de tra*

7. Après avoir examiné le projet de programme de travail qui lui était présenté dans le document GEF/C.12/3, le Conseil l'approuve sous réserve des observations formulées durant la réunion du Conseil et des observations supplémentaires qui seront éventuellement soumises au Secrétariat avant le 6 novembre 1998.

Décision sur le point 7 de l'ordre du jour

Stratégie d'Agents d'exécution visant à intégrer les activités relatives à l'environnement mondial

8. Le Conseil se félicite des rapports soumis par les trois agents d'exécution, premier pas vers la formulation d'idées utiles, l'identification des problèmes importants et la reconnaissance des progrès réalisés dans le sens de l'intégration des problèmes relatifs à l'environnement mondial dans les programmes ordinaires des Agents d'exécution, ou de leur complémentarité avec ces programmes. Le Conseil invite les Agents d'exécution à poursuivre leurs efforts pour élaborer une approche stratégique de la question, notamment sous la forme de plans d'action établis par le PNUD et la Banque mondiale pour intégrer les activités environnementales mondiales dans leurs opérations ordinaires, et, également sous la forme d'un plan d'action préparé par le PNUE sur la complémentarité et l'additionnalité, compte tenu des observations formulées durant la réunion. Ces plans d'action devraient comprendre des objectifs clairs, des mesures précises et leurs calendriers d'exécution, ainsi que des indicateurs mesurables. Les Agents d'exécution ont été invités à soumettre au Conseil à sa prochaine réunion les plans d'action (rapport d'avancement pour la Banque mondiale) relatifs à la préparation de ces tâches.

Décision sur le point 8 de l'ordre du jour

Plan d'action sur les données de bilan global du FEM

9. Après avoir examiné le document GEF/C.12/7, intitulé *Actions to Implement the Recommendations of the Study of GEF's Overall Performance and the Policy Recommendations for the Second Replenishment Period*, le Conseil prend note des mesures que le Secrétariat et les Agents d'exécution ont prises depuis sa dernière réunion pour donner suite au rapport d'évaluation et aux recommandations approuvées par le Conseil. Le Conseil approuve les mesures proposées sous réserve des observations faites à la réunion et conformément aux décisions qu'il a prises sur d'autres points de l'ordre du jour pertinents avant la réunion. Le Conseil demande au Secrétariat et aux Agents d'exécution de faire le nécessaire pour mettre en oeuvre les mesures approuvées et de faire rapport régulièrement au Conseil à ses réunions sur l'avancement de la mise en oeuvre de ces mesures.

Décision sur le point 9 de l'ordre du jour

*P
e.
c.
d
p*

10. Après avoir examiné le document GEF/C.12/8, intitulé *Country Ownership of GEF Projects: Elements for strengthened country level coordination and ownership and greater outreach and communication*, le Conseil approuve les éléments d'un plan d'action proposés pour renforcer la coordination au niveau des pays et une stratégie ayant pour but d'assurer une meilleure communication et une diffusion plus poussée de l'information, sous réserve des observations du Conseil. En consultation avec les Agents d'exécution ainsi qu'avec les correspondants nationaux et autres intervenants appropriés, le Secrétariat est invité à préparer et, si possible, mener les activités nécessaires pour que ces éléments se concrétisent.

11. Le Secrétariat est également invité à prévoir dans le projet de budget du FEM pour l'exercice 00, qui doit être examiné par le Conseil à sa réunion de mai 1999, les ressources administratives nécessaires pour mener à bien les activités prévues dans le cadre des éléments du plan d'action et de la stratégie.

Décision sur le point 10 de l'ordre du jour

*Rationali:
du cycle a
projet*

12. Après avoir examiné le document GEF/C.12/9, *Streamlining the GEF Project Cycle*, le Conseil prend note des mesures qui ont été prises depuis que le cycle des projets a été approuvé pour la première fois en mai 1995 pour rationaliser et accélérer la préparation et l'exécution des projets financés par le FEM. En particulier, le Secrétariat et les Agents d'exécution sont encouragés à s'efforcer de clarifier et de rendre plus pragmatique le mode de calcul des surcoûts et à faire rapport au Conseil à ses réunions de mai 1999 sur le travail qu'ils auront accompli dans ce domaine.

13. Pour raccourcir le cycle des projets, le Conseil décide que lorsqu'il approuvera des programmes de travail, il indiquera les éléments suivants :

Le Conseil constate qu'à l'exception de [_____], chaque projet qui lui est présenté dans le cadre du programme de travail i) ou qui sera compatible avec l'Instrument ainsi qu'avec les politiques et procédures du FEM et ii) peut être agréé par le Directeur général en vue de son approbation finale par l'Agent d'exécution à condition que le Directeur général diffuse auprès des membres du Conseil, avant l'agrément, des versions finales de descriptifs de projet incorporant pleinement les observations du Conseil sur le programme de travail et accompagnées d'une explication satisfaisante du Directeur général sur la façon dont lesdits commentaires et ceux de l'évaluateur du STAP ont été pris en compte, et la confirmation par le Directeur général que le projet reste compatible avec l'Instrument et les politiques et procédures du FEM.

En ce qui concerne [_____], le Conseil demande au Secrétariat de faire en sorte que les membres du Conseil reçoivent les descriptifs de projet et fassent part dans un délai de quatre semaines au Directeur général de leurs éventuelles préoccupations avant que le Directeur général n'agrée un descriptif de projet à soumettre à l'approbation finale de l'Agent d'exécution. Ces projets peuvent être examinés à une réunion ultérieure du Conseil à la demande d'au moins quatre de ses membres.

14. Le Conseil demande au Secrétariat et aux Agents d'exécution de rechercher continuellement des moyens de simplifier et de faciliter la préparation et l'exécution des projets et de soumettre à son attention toute proposition à cette fin.

Décision sur le point 11 de l'ordre du jour

*Opportu
accrues
les Age
d'exécu*

15. Le Conseil a examiné le document GEF/C.12/10, intitulé *Expanded Opportunities for Executing Agencies*. Le Conseil prend note des efforts actuellement déployés par les Agents d'exécution et le Secrétariat pour offrir davantage d'opportunités à tous Agents d'exécution. Après avoir examiné les options décrites dans le document pour améliorer encore davantage les opportunités offertes aux Agents d'exécution, en particulier aux banques régionales de développement dans le cadre des projets du FEM, le Conseil demande au Secrétariat, en consultation avec les Agents d'exécution, et à un certain nombre de ceux-ci d'effectuer, sur la base des discussions du Conseil, une analyse plus détaillée des trois options à soumettre à l'attention du Conseil à sa prochaine réunion.

Décision sur le point 12 de l'ordre du jour

*Plan
d'act
pour
les E
02*

16. Le Conseil a examiné le document GEF/C.12/11 intitulé, *GEF Corporate Business Plan FY00 - FY02 and GEF/C.12/11/Add.1, Priorities Proposed for the Reconstituted STAP for FY00-02*. Le Conseil demande au Secrétariat et aux Agents d'exécution de prendre en compte ses décisions sur les autres points de l'ordre du jour et ses observations sur le plan d'activité lorsqu'il mettront en oeuvre les activités du FEM et qu'ils soumettront le budget de l'exercice 00 à l'approbation du Conseil à sa réunion de mai 1999. Le Conseil demande également au Secrétariat de continuer à collaborer avec les Agents d'exécution pour mettre en place un régime payant détaillé.

Décision sur le point 12 de l'ordre du jour

*Rappo
avec le
Conver*

17. Après avoir examiné le document GEF/C.12/12 intitulé, *Relations with Conventions*, le Conseil prend note des évolutions intervenues dans le cadre des divers accords internationaux concernant le FEM et il encourage le Secrétariat et les Agents d'exécution à poursuivre activement leur dialogue et leur collaboration active avec les parties aux Conventions et avec les secrétariats des Conventions, notamment celui de la Convention sur la lutte contre la désertification. Le Conseil demande en particulier, au Secrétariat et aux Agents d'exécution de poursuivre leurs efforts pour mettre en oeuvre les directives données au FEM et approuvées par les Conférences des parties à la Convention sur la diversité biologique et à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Le Conseil décide également d'inscrire à l'ordre du jour de sa réunion de mai 1999 la question des rapports entre le FEM et le travail du Comité intergouvernemental pour la négociation d'un instrument international relatif à des mesures visant certains polluants organiques.

Décision sur le point 14 de l'ordre du jour

*Pren
asse
du F*

18. Le Conseil s'est félicité de la Première Assemblée du FEM, Déclaration de New Delhi, et il s'est déclaré satisfait du succès de cette Assemblée. Le Conseil y a fait écho en exprimant sa profonde gratitude au Gouvernement et au peuple indiens pour leur hospitalité et la chaleur de l'accueil réservé à tous les participants, et notamment aux membres du Conseil. Le Conseil a également rendu hommage aux efforts déployés par le Secrétariat et les Agents d'exécution qui ont contribué au succès de l'Assemblée. Le Conseil note qu'un grand nombre des points de l'ordre du jour de la présente réunion répondent à la Déclaration de New Delhi, aux recommandations du *Bilan global du fonctionnement du FEM*, et aux recommandations relatives à la reconstitution des ressources qui ont été approuvées par le Conseil à sa réunion d'avril, et il convient que la Déclaration et les recommandations ouvrent effectivement la voie à une maximisation de l'efficacité du FEM et de l'impact de son action.

Décision sur le point 15 de l'ordre du jour

*P1
de
ra
ar*

19. Le Conseil a examiné le projet de rapport annuel portant sur les activités du FEM durant l'exercice 98, et les documents GEF/C.12/13 et GEF/C.12/13/Add. 1 et il approuve le projet de rapport annuel sous réserve des observations faites par le Conseil. Le Conseil demande au Secrétariat de publier le rapport et de le diffuser largement.

Décision sur le point 16 de l'ordre du jour

*Élémen
d'un
progra
d'opér
dans le
domain
transpc*

20. Le Conseil a examiné le document GEF/C.12/14 intitulé, *Elements of a GEF Operational Program on Transport*. Le Conseil demande au Secrétariat de mettre au point le programme d'opérations en tenant compte de ses observations sur le document relatif aux divers éléments, en consultation avec les Agents d'exécution, d'autres experts et les entités appropriées sur le plan opérationnel.

Points saillants des débats du Conseil

21. Les explications et clarifications suivantes ont été fournies au cours du débat qui a eu lieu au sein du Conseil sur les points de son ordre du jour et les décisions correspondantes qu'il a prises.

Décision sur le point 6 de l'ordre du jour

*Progr
de tra*

22. Le Conseil a rappelé qu'il avait déjà demandé au Secrétariat d'établir à son intention un document sur le secteur privé et le FEM. Ce document devrait porter sur les mesures propres à faciliter la participation du secteur privé aux activités financées par le FEM, notamment les partenariats avec le secteur privé en vue de promouvoir le transfert de technologies. Il devrait également examiner les

questions relatives aux droits de propriété intellectuelles et l'utilisation potentielle dans d'autres branches d'activité de technologies mises au point avec un financement du FEM.

23. Du fait de la politique suivie par son pays, un membre du Conseil a émis des objections à l'égard de propositions relatives à des projets portant sur la *protection des zones montagneuses du Pakistan et sur une stratégie et un plan d'action concernant la biodiversité nationale en Inde*.

24. Compte tenu de la législation nationale qui conditionne le vote de son pays au sujet de projets de développement financés par certains organismes de développement, un membre du Conseil s'est opposé aux propositions concernant les projets suivants : *Écosystème de Camagüey à Cuba ; Stratégie et plan d'action concernant la biodiversité nationale en Inde ; Protection des zones montagneuses au Pakistan ; Établissement de partenariats régionaux en vue de la protection de l'environnement et de la gestion des mers d'Asie de l'Est ; et Projet régional concernant les problèmes environnementaux aux effets transfrontières dans le cadre du programme de protection de l'environnement de la mer Caspienne*.

25. En ce qui concerne le projet sur *La levée des obstacles aux économies d'énergie et aux bons rendements énergétiques dans les petites et moyennes entreprises du Kenya*, certains membres du Conseil se sont déclarés sérieusement préoccupés par les obstacles qui entravent la bonne exécution du projet. En tant qu'Agent d'exécution, le PNUD a indiqué qu'il s'agit d'une situation particulière et qu'un certain nombre de dispositions seraient prévues dans la version finale du descriptif de projet soumis à l'approbation du Directeur général pour faire en sorte que le projet atteigne ses objectifs ultimes.

26. En préparant la version finale du descriptif du projet sur les mers d'Asie de l'Est, le PNUD veillera, en tant qu'Agent d'exécution du projet, à ce que les conditions nécessaires soient remplies dans tous les pays pour assurer la bonne exécution du projet. Si ces conditions ne sont pas remplies de façon satisfaisante dans l'un des pays participant, celui-ci ne sera pas inclus dans la version finale du descriptif de projet soumise à l'agrément du Directeur général.

27. En ce qui concerne la proposition visant à accorder un financement supplémentaire pour le Programme de microfinancements, de nombreux membres du Conseil se sont félicités de l'évaluation qui a été effectuée et du fait que le programme tient compte de l'expérience acquise. Un certain nombre de membres du Conseil souhaiteraient que davantage de pays bénéficient du Programme de microfinancements. On a suggéré qu'il convenait d'examiner sérieusement la continuité des projets financés par ce programme une fois que le financement du FEM est pleinement utilisé. Le PNUD a été invité à faire rapport au Conseil à sa prochaine réunion sur les progrès réalisés du point de vue de la consolidation d'un cadre stratégique pour le programme.

Point 7 de l'ordre du jour

*Stratégies,
Agents
d'exécution
vue de
l'intégration
activités
relatives à
l'environnement
mondial*

28. Le Conseil a remercié l'Administrateur du PNUD, le Directeur exécutif du PNUE et le Directeur général de la Banque mondiale d'avoir présenté les rapports de leurs organisations, en notant que le fait qu'ils participent en personne à la réunion du Conseil témoigne clairement du sérieux avec lequel leurs institutions s'efforcent de prendre en compte dans leurs activités ordinaires les préoccupations relatives à l'environnement mondial.

29. Le Conseil fait savoir qu'il était dans l'ensemble mécontent des rapports établis par les Agents d'exécution et il a demandé au Directeur général de communiquer les points saillants de son débat sur ce

projet à la direction de chacun d'eux.

30. Le Conseil a noté qu'il fallait définir plus clairement le concept d'intégration et a demandé aux Agents d'exécution de se consulter mutuellement et de consulter également le Secrétariat sur une méthode commune d'établissement de leurs stratégies et plans d'action tout en reconnaissant le mandat unique de chacun des Agents d'exécution et leurs différents rôles au sein du FEM.

31. Le Conseil a noté que le Secrétariat pouvait jouer un rôle utile pour ce qui est de promouvoir la coordination de l'action des Agents d'exécution en vue d'établir leurs stratégies et plans d'action, particulièrement dans le cadre des réunions du Directeur général avec les chefs des Agents d'exécution.

Point 8 de l'ordre du jour

*Plan d'ac
sur les su
données a
bilan glot
fonctionn
du FEM*

32. Le Conseil a noté que les conclusions et mesures qu'il a approuvées dans le contexte d'autres points de l'ordre du jour avant la réunion devraient être incorporées au plan d'action conformément au bilan global du fonctionnement du FEM et aux recommandations approuvées par le Conseil.

33. Le Conseil a exprimé son soutien résolu aux efforts visant à faciliter et à promouvoir un recours accru aux services de consultants locaux et régionaux pour des activités liées aux projets du FEM.

34. Le Conseil s'est félicité du fait qu'il soit reconnu dans le plan d'action que le travail du STAP doit être intégré plus étroitement à l'ensemble du programme de travail du FEM pour les opérations, pour l'élaboration des politiques ainsi que pour le suivi et l'évaluation.

Point 9 de l'ordre du jour

*P
e
c
d
p
d
F
p
p*

35. L'importance capitale des correspondants nationaux pour la coordination et la prise en charge des projets par les pays a été soulignée par le Conseil. Le Secrétariat a été invité à préciser les mesures pratiques qui pourraient être prises pour renforcer les correspondants nationaux, en particulier par l'intermédiaire des bureaux régionaux des Agents d'exécution, et pour fournir de meilleures informations de manière à permettre aux pays de suivre l'avancement des projets.

36. Le Conseil a invité les membres du Conseil à soumettre des propositions au Directeur général quant aux méthodes envisageables pour aider à améliorer la coordination et les consultations au sein des groupes de pays.

37. Il a été reconnu que la nomination des agents de liaison au niveau politique et pour les opérations du FEM relevait entièrement du pays bénéficiaire.

38. On a reconnu la nécessité pour les institutions membres de la famille du FEM et les pays bénéficiaires de rechercher des synergies dans leurs activités grâce à une meilleure coordination au niveau national par l'intermédiaire des correspondants nationaux. À cet égard, le Secrétariat, les Agents d'exécution et les correspondants nationaux devraient faire en sorte que les ateliers organisés à l'échelon national contribuent à la réalisation de cet objectif et que toutes les principales parties prenantes concernées par l'environnement, la planification du développement et les conventions pertinentes y participent.

Point 10 de l'ordre du jour

*Rationalisation
du cycle de
projet*

39. Le Conseil a décidé d'examiner les procédures visées dans sa décision sur ce point de l'ordre du jour après leur application à deux programmes de travail ordinaires.

40. Le Conseil a demandé au Secrétariat, en consultation avec les Agents d'exécution, de préparer à l'intention de la prochaine réunion du Conseil une évaluation quantitative des efforts globaux consentis pour rationaliser le cycle du projet et d'examiner les mesures supplémentaires qui pourraient être prises.

Point 12 de l'ordre du jour

*Plan
d'action
du 1
Ex.*

41. Le Conseil a souligné combien il est important de fixer des priorités, en particulier pour le STAP, et d'intégrer de façon stratégique les principaux éléments de l'ordre du jour du FEM d'une manière qui assure l'efficacité et la responsabilisation voulues.

42. Le Conseil a souligné qu'il importe que le FEM continue d'apporter son soutien aux activités relatives à la dégradation des terres et à la désertification.

43. Plusieurs membres du Conseil se sont demandé si l'expansion des opérations prévue dans le plan d'activités était réaliste.

Point 15 de l'ordre du jour

*Plan
d'action
du 1
Ex.*

44. Le Conseil s'est déclaré préoccupé des informations figurant dans le rapport d'audit du PNUE et concernant le démarrage de projets du FEM avant leur approbation. Le PNUE a précisé qu'aucun projet n'avait été commencé avant d'avoir eu l'agrément du Directeur général et d'avoir été ultérieurement approuvé. Le Conseil a demandé au PNUE de lui faire part à sa réunion de novembre 1999 des suites données par sa direction au rapport d'audit.

45. Le Directeur général a proposé de soumettre sur une base annuelle des informations au Conseil sur la passation des marchés du FEM.

Clôture de la réunion

46. La séance est déclarée close le 16 octobre 1998 par les présidents.